

Fédération

Section de Loire-Atlantique

Syndicale

Abonnement annuel 2 euros

Unitaire

FSU-8 pl de la Gare de l'État, case postale n°8, 44276-Nantes CEDEX 2 - tel : 02 40 35 96 55-fax 02 40 35 96 56

Site internet : <http://www.fsu44.org> - e mail : fsu44@fsu44.org

Edito

Cette fin d'année est aussi celle de ce gouvernement qui n'aura fait qu'enterrer un peu plus les espoirs de progrès, de justice et d'égalité. Faire de la politique ce n'est pas mentir, ce n'est pas trahir. Si on est élu sur un programme qu'on n'applique pas, comment ne pas discréditer toujours plus profondément ce qui fonde la démocratie républicaine ? On ne fait qu'alimenter le « tous pourris » et les politiques du pire. Nous ne nourrissons aucune illusion sur ce gouvernement ; nous savions que l'époque était au maigre pour les Français les plus modestes. Nous savions qu'il n'y a pas de fée à Matignon, à Bercy ou à l'Élysée pour que par baguette magique la France cesse d'être vice-championne d'Europe des dividendes servis aux actionnaires du CAC 40. Nous étions lucides. Mais nous voulions croire qu'au moins une rupture, aussi infime soit-elle, s'exercerait. Dans le soutien à

une politique sociale digne de ce nom, avec un souci de maintien des moyens pour celles et ceux qui les font vivre au quotidien. Dans le soutien à la fonction publique d'Etat qui était laminée par les destructions d'emplois et parfois plus durement encore par la RGPP.

Il n'en a rien été. Bien au contraire. La loi Travail, la loi Macron, le CICE, l'ANI et autres pactes de responsabilité ont été autant de révélateurs d'une politique qui prenait un cap à peine différent de celui poursuivi lors du quinquennat précédent. Le désaveu est féroce. Mais les faits sont là, têtus. Le discrédit s'est durablement installé. Il ne sera pas levé en quelques mois, d'ici le printemps. Le mal est fait. Il est terrible dans les milieux populaires. Ce quinquennat n'a pas seulement provoqué un champ de ruines politiques au sein d'une gauche dont il ose continuer à se revendiquer. Il entraîne aussi dans son sillage une part du syndicalisme.

Nous l'avions dit en 2012. L'équipe arrivant au pouvoir n'avait pas le droit de décevoir sauf à plonger notre pays dans un désarroi profond, sauf à sombrer et avec elle tout un ensemble de forces de progrès dont les syndicats participent. Cet échec est aussi le nôtre, celui de l'impuissance des syndicats de progrès à pouvoir agir sur nos destinées en

Dispensé de timbrage

déposé le 15 décembre 2016

POUR 44

8 pl de la Gare de l'État
case postale n°8
44276-Nantes CEDEX 2

Nantes ROLLIN



SOMMAIRE

- p 1-2 Édito
- p 2 Situation dégradée à l'ACCOORD
- p 3 Hébergement, éducation et migrations
- p 3 L'école pop'
- p 4 Sécurité sociale ou complémentaires privées ?
- p 4 Un livre sur 10 enseignants Freinet

ouvrant d'autres pistes que celles des confrontations qui épuisent et nourrissent les ressentiments. Par sa méthode brutale le gouvernement a ruiné une trop large part de son propre électorat. Le formuler n'est pas l'exorciser. Le formuler c'est constater là où ça fait mal, sans s'en réjouir politiquement.

Nous entrons dans une période pré-électorale qui sent la désolation. Il faut remettre à leur place les manipulateurs d'esprits qui voudraient nous faire croire que la suite est déjà jouée. Le traitement médiatique et politique des primaires de droite en est un révélateur. Les refrains anti-fonctionnaires, tricolores et anti migrants gargarisent les gosiers les plus hostiles aux solidarités qui protègent les pauvres. Au bal de la Finance la sécu est un trou, les retraites un fardeau, travailler plus longtemps une vertu

citoyenne. En République de reniements les solidarités sont présentées comme des charges, pas comme des richesses partagées.

Dans la période électorale ouverte, les syndicats de salariés vont devoir imposer le thème d'une république sociale. Car, les sociaux-démocrates s'étant dissous dans la gestion capitaliste, ils ont rejoint François Fuyons. Une mandature « normale » a tout atomisé. Le syndicalisme doit renouer avec sa fonction première : imposer les compromis sociaux au lieu de subir la globalisation soumise à la financiarisation. Nos salaires, la sécu, l'hôpital, nos retraites doivent passer avant les profits.

Sortir de la servitude moderne : voilà un programme syndical ! Ne pas se résigner, affirmer nos idées, être avec les femmes qui marchent pour l'égalité, des collectifs qui au quotidien soutiennent des migrants au défi de l'application aveugle des lois, les syndicats et salariés qui se mobilisent pour dénoncer les politiques de licenciements, le travail en miettes, le chômage institué, pour imposer les services publics. La liste est longue.

Pour ne pas être « trumper » quand un pays n'est plus qu'une entreprise un seul programme : lutter en toute lucidité.

Catherine TUCHAIS

Situation sociale dégradée à l'ACCOORD : de la surdité à l'injustice

Depuis la rentrée scolaire, les salariés-es de l'ACCOORD et les sections syndicales FSU, CGT et FO sont mobilisés pour défendre une de leur collègue, animatrice à la Maison des Confluences du quartier Clos-Toreau, injustement licenciée en plein mois d'août, et pour demander sa réintégration. Face à la surdité et l'intransigeance de la direction, les salariés-es ont dû amplifier leur mouvement par des débrayages et des grèves, qui ont réuni entre 200 et 300 salariés. Une pétition a été lancée pour demander la réintégration de la salariée, qui a récolté plus de 550 signatures à ce jour (voir lien ci-dessous).

La mobilisation est importante pour dénoncer des méthodes de management pernicieuses et maltraitantes, qui sont d'autant plus inacceptables qu'elles sont appliquées avec froideur par une direction générale se revendiquant de l'éducation populaire, au sein d'une association qui prétend porter ses valeurs de justice, d'humanisme et de solidarité. Nous le savions : il ne suffit pas de brandir un étendard, seuls les actes parlent. Et dans cette situation, ils disent bien autre chose sur ce management associatif qui a largement anticipé les atteintes aux droits du travail que nous prépare la loi El Khomry.



Mobilisation des salariés de l'ACCOORD le 12 octobre 2016

Les motifs avancés par la direction de l'ACCOORD pour justifier de ce licenciement sont symptomatiques des conditions de travail du secteur de l'animation socioculturelle. Il est reproché à l'animatrice des « horaires fluctuants » et « l'absence de visibilité quant à la gestion de ses temps de travail ». Or qui connaît le métier sait qu'il repose sur une adaptation permanente des horaires aux réalités du terrain. Cette animatrice travaille seule et à temps partiel sur le secteur adultes et familles, elle est donc amenée à modifier couramment son calendrier prévisionnel de réunions avec les partenaires, de sorties, de mises en place d'action... afin de mener à bien le déploiement des activités. C'est là la réalité de ce métier, et cela crée un cadre de travail complexe et contraignant mais accepté par des professionnels qui exercent leur métier avec passion. Et c'est ainsi que travaillait cette animatrice, reconnue par tous pour son engagement et sa rigueur. Dans ce contexte, les employeurs

devraient d'abord avoir pour tâche de protéger leurs salariés des conséquences de cette « flexibilité » en veillant à ce que les moyens humains et techniques permettent la mise en œuvre du projet social. Rien de cela ici... Qui plus est, l'accusation est d'une sombre ironie : la formuler c'est reconnaître en filigrane des dysfonctionnements dans l'organisation du travail et dans le système, responsabilités qui incombent à l'employeur.

Les autres faits qui lui sont reprochés relèvent d'un acharnement qui n'a d'égal que la mauvaise foi dont fait preuve la direction et sa DRH, en licenciant en plein été, en prétendant l'avoir fait de façon concertée alors que toute la DG à part la DRH était en congés, et que la salariée incriminée et ses collègues n'ont pas été écoutés. Surtout, ce licenciement arrive dans un contexte qui n'en finit pas de se dégrader depuis plusieurs années à l'ACCOORD. Déplacement obligé de salariés, dialogue social avec les organisations

syndicales rompu, propos diffamant à l'encontre des représentants du personnel – accusés d'être des « terroristes » en réunion – et refus de présenter des excuses... Alors que les salariés solidaires et les syndicats espéraient encore un sursaut d'humanité de la part de la direction, celle-ci a confirmé de nouveau qu'elle ne reviendrait pas sur sa décision. Sa seule « réponse » a été le licenciement en novembre dernier de la responsable de l'équipement avec qui, pourtant, elle avait construit le dossier à charge contre l'animatrice licenciée. Un fusible pour se dédouaner de ses responsabilités ! Et les mois à venir ne laissent pas augurer l'apaisement qui permettrait de travailler d'abord pour les enfants, les jeunes et les adultes qui ont grandement besoin de ces lieux et de ces professionnels.

Pour soutenir cette professionnelle et amener la direction de l'ACCOORD à reconsidérer sa décision, voici le lien vers la pétition : <https://www.change.org/réintégration-de-la-salariée-licenciée-injustement-à-l-accoord-ville-de-nantes>

Christine BOUYER, Dominique RENAUDIN, Frédéric TREMBLAY, Catherine TUCHAIS

Hébergement, éducation et migrations

Disposer d'un toit, avoir accès à la culture, se déplacer constituent des matériaux nécessaires à la construction sereine de chaque être humain.

Hébergement

Disposer d'un toit est la question portée par l'intersyndicale de Loire Atlantique (CFDT, CGT, FSU, Solidaires et UNSA) auprès des pouvoirs publics du département, État et ville de Nantes. L'art. L.345-2-2 du code de l'action sociale prescrit en effet : « Toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique et sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence ».

C'est sur la base d'un hébergement pour tous, quel que soit le statut du demandeur que l'intersyndicale a œuvré pour renouer les liens distendus entre les collectifs migrants et les autorités publiques.

Le presbytère de Doulon à l'abandon servait de squat pour les migrants. Cette solution de pis aller durait et le Diocèse évoquait un projet de réhabilitation pour accueillir des familles, mais excluant de fait les personnes isolées occupant le bâtiment. Mais l'effectuer supposait leur départ sans garantie de relogement. La situation était bloquée.

Lors d'une rencontre avec l'intersyndicale en octobre, la Mairie a fait savoir que 87 logements étaient disponibles et qu'il était du ressort de l'État d'affecter ces logements. Les syndicats prennent acte de la proposition et sont invités à se tourner vers la préfecture, la Mairie promettant d'appuyer une demande de rencontre avec elle. Mais mardi 22 novembre, les migrants du squat du Vieux-Doulon sont expulsés par la force publique. Seuls 76 migrants identifiés sont relogés par la Ville de Nantes, dont acte. 18 personnes absentes du squat au moment de l'expulsion demeurent sans solution... Et plus de 200 migrants isolés, adultes ou mineurs sont encore dehors sur la métropole nantaise ! C'est dans ce contexte qu'a lieu la manifestation du 26 novembre, réunissant entre 700 et 1000 personnes, dans un esprit bon enfant grâce à un happening de la compagnie de théâtre La Tribouille.

L'intersyndicale sera reçue en audience à la Préfecture mercredi 14 décembre prochain. Elle continuera de porter collectivement des solutions allant vers l'hébergement et l'intégration sociale de chaque personne sans abri quel que soit son statut.

Éducation

Fin octobre, 96 mineurs isolés étrangers (MIE) étaient sans solution de scolarisation. La procédure mise en place par l'Inspection académique départementale vise à trouver une solution de scolarisation adaptée aux MIE. Cela suppose que les jeunes prennent rendez-vous pour effectuer un bilan au CIO de Nantes. Mais cette procédure trop normée pour un public jeune, précaire et immergé dans un monde étrange rencontre ses limites. Sur le département, un seul salarié effectue ces bilans alors que le nombre de mineurs nécessitant une scolarisation augmente à un rythme rapide. L'État et le département veulent par ailleurs écarter les jeunes qui ne seraient plus mineurs en effectuant des tests osseux, dont on peut questionner la fiabilité et l'éthique.

Au-delà des problèmes de reconnaissance de leur minorité et de prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) dépendant du Conseil départemental, l'allongement des délais

d'attente pour un RDV de bilan lié à la forte croissance des effectifs de MIE conduit, de l'aveu même de l'IA, à ce que beaucoup de jeunes ne viennent pas aux RDV. Des associations comme RESF se retrouvent ainsi à devoir suppléer à l'État défaillant pour trouver des solutions de scolarisation et d'accompagnement dans les meilleurs délais. Nous continuerons de porter avec d'autres syndicats des solutions en terme d'intégration à la société française par l'école et à mettre face à leurs responsabilités les pouvoirs publics.

Migrations

Ces sujets nous mettent face à l'exercice d'une liberté fondamentale, celle de circuler pour tout habitant de la terre. C'est souvent contraints par des conditions de vie très précaires et l'absence d'horizon que les migrants arrivent en Occident, fuyant des pays dans lesquels les actions de nos entreprises ou de nos armées ont accentué les désordres. Nul doute que ces phénomènes sont appelés à s'amplifier avec les effets sur le climat de notre frénésie marchande, réduisant ainsi les espaces viables pour les terriens que nous sommes.

Thierry LE BIHAN

L'école pop'

A l'occasion de la journée internationale des droits de l'enfant, la défenseure des enfants, dans son rapport annuel, constate les difficultés d'accès à l'école pour les mineur-es étranger-es non accompagné-es L'occasion de découvrir L'école pop'.

L'école pop', ce sont des bénévoles qui, chaque après-midi, proposent aux mineur-es isolé-es étranger-es (M.I.E) des cours de tout ce dont elles/ils souhaitent pouvoir bénéficier.

Certain-es jeunes sont scolarisé-es dans les établissements du département... mais pas tous (voir ci-contre).

Une des solutions a été de se tourner vers l'enseignement privé qui accepte quiconque paye... entre 800 et 1600€ l'an.

Les bénévoles ont donc décidé de démarcher directement les chefs d'établissements de l'enseignement public en leur demandant s'ils/elles accepteraient d'inscrire un-e jeune MIE afin qu'il/elle puisse suivre un cursus classique et, au contact des autres, améliorer notamment sa pratique de la langue.

Par ailleurs, ce que dénoncent, avec d'autres, ces bénévoles, c'est la contrainte pour les MIE de se tourner, quelques soient leurs souhaits, vers des formations courtes afin d'éviter une expulsion une fois leur majorité atteinte.

Le SNES-FSU, lors de sa dernière Commission Administrative Nationale (CAN) a rappelé, outre son opposition aux tests osseux, que le statut de l'enfant doit prévaloir et qu'il est important que ces jeunes puissent être scolarisé-es dès leur accueil temporaire.

Pour leur écrire : ecolepop17@gmail.com

Michel DECHA

Assurance Maladie de la Sécurité Sociale ou complémentaires-santé privées ?

Depuis 1996, avec le plan Juppé, l'Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie comprime les dépenses de santé remboursables avec pour conséquences restes à charge pour les patients et explosion des renoncements aux soins. D'autre part l'augmentation inévitable des dépenses n'est plus accompagnée par une augmentation des ressources (taux de cotisations sociales bloqués, exonérations). Pour équilibrer les comptes, une seule solution, des économies. Les désengagements de l'Assurance Maladie sont un tremplin pour les complémentaires privées. Ils permettent de réaliser peu à peu le plan de privatisation théorisé voici des décennies par le patronat et les forces de droite :

- pratiquer **pour les plus pauvres l'assistance** d'Etat ou des collectivités territoriales (aux USA : medicaid pour les plus pauvres, medicare pour les plus de 65 ans très pauvres, Obamacare : aides d'Etat pour accéder à une assurance privée)

- imposer aux **classes « moyennes »** (90% de la population) la couverture des frais de santé par des **complémentaires privées, mutuelles, assurances ou institutions de prévoyance** (l'assurance maladie complémentaire obligatoire ou AMC)

- réserver l' Assurance Maladie Obligatoire de base (AMO) aux urgences, aux interventions lourdes, aux Affections de Longue Durée, donc à ce qui restera de la Sécurité Sociale.

La moitié d'un marché de plus de 320 milliards d'€ échappe encore aux intérêts privés, c'est trop pour certains. La consommation de soins et biens médicaux (soins hospitaliers publics et privés, soins de ville...), les versements pour les personnes handicapées, la recherche, la prévention... ont atteint 262 milliards d'€ en 2015. Avec la parapharmacie, l'automédication, l'industrie pharmaceutique, les cures thermales ... le marché de la santé dépasse 320 milliards.

Des « assurances maladie complémentaires » (AMC) coûteuses et creusant les inégalités.

Pour 26 milliards d'€ de remboursements, les complémentaires-santé drainent 34, 353 milliards d'€ de cotisations, soit 7 milliards de frais de gestion, 21 % du total ! Frais de gestion : Institutions de prévoyance 15,38%, Mutuelles 20,48% - la moitié pour les grandes mutuelles -, Assurances privées 25,52%. En revanche la Sécurité Sociale gère 167

milliards de dépenses de santé avec 7, 422 milliards de frais de gestion soit 4,43 %. Et, c'est à la Sécurité Sociale que M. Fillon reproche une lourdeur de gestion coûteuse ! Aux USA où dominent les assurances privées les coûts de la santé s'élèvent à 17 % du PIB pour un système inégalitaire et défaillant (11 % en France grâce à la Sécurité Sociale). D'autre part, sous l'impulsion des assurances privées, les mutuelles et les institutions de prévoyance adoptent les mêmes critères de gestion : cotisations modulées selon l'âge et la catégorie (actifs, retraités) et croisées avec des niveaux de garanties. Ces contrats, extrêmement individualisés, s'opposent à un système solidaire : ceux qui ont des revenus élevés sont mieux soignés.

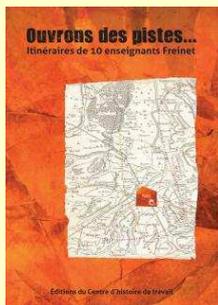
Les cliniques privée : une concurrence faussée avec l'hôpital public

Les hôpitaux publics représentent encore 77,9% des dépenses de soins hospitaliers, ils accueillent tous les publics et remplissent des missions de service public. L'endettement entrave l'extension des capacités pour répondre aux besoins grandissants. La compression des effectifs provoque stress et mécontentement. Les personnes ayant tardé à se soigner ou ayant dû renoncer à des soins, ont un état général dégradé. Souvent, elles ont besoin de soins médicaux de base variés plus que d'actes chirurgicaux. 20% de l'activité correspond à des traitements de médecine, ces soins prolongés sont peu rentables. Avec 26% de postes vacants l'hôpital doit recourir à des vacataires venant du privé, à des tarifs exorbitants !

Les cliniques privées sont souvent spécialisées. Elles peuvent rationaliser des opérations en série et choisir les interventions les mieux remboursées. Elles sont majoritairement fréquentées par les catégories sociales aisées. Quatre accouchements de cadres sur cinq ont lieu dans une clinique privée, contre un sur dix pour les ouvrières. En chirurgie la proportion est de trois cadres sur quatre en clinique et de un sur deux chez les ouvriers et les chômeurs... Évidemment elles offrent de meilleures rémunérations, la possibilité de dépassements d'honoraires. Elles recrutent plus facilement.

Bernard COLOU

Ça vient de paraître



Ouvrons des pistes... Itinéraires de 10 enseignants Freinet, illustrations et conception graphique de Charlotte Legaut - Editions du Centre d'Histoire du Travail (CHT), 2016.

Pendant deux années, 10 enseignant-es de la région impliqué-es dans la pédagogie Freinet se sont retrouvés pour raconter et écrire leurs itinéraires singuliers, accompagnés pour cela par

Marijo Coulon spécialiste de l'histoire de vie collective dans une démarche d'éducation populaire.

Il en est né ce livre, qui retrace cette aventure de compagnonnage pédagogique, l'histoire d'un « joyeux et difficile combat contre l'école injuste, inégale et sélective, en agissant de l'intérieur pour qu'une autre école soit possible ». « Poser ainsi par écrit sa pratique, laisser une trace, oser faire part de ses ressentis, c'est affirmer des convictions qui n'excluent pas le doute ». Ces enseignants ont accepté ce défi d'écriture afin d'ouvrir le dialogue avec toutes celles et ceux que l'éducation intéresse.

Le livre est en vente à la FSU-44 auprès de Nathalie, au prix de 15 euros.